Image not found or type unknown

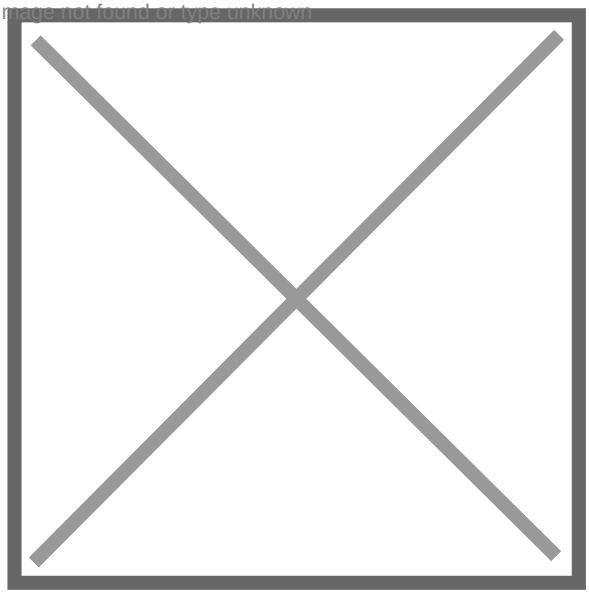

Abandon du domicile conjugal

Par **TAO_old**, le **24/10/2007** à **11:03**

Bonjour, mon épouse à quitté le domicile conjugal depuis 2 mois, je ne souhaite pas pour l'instant entammer une procédure de divorce mais je souhaiterai me protéger au niveau financier des dettes qu'elle pourrait contracter. nous sommes marié sous le régime de la communauté. Je n'ai à ce jour fais aucune démarche pour signaler la situation.

Par **ly31**, le **24/10/2007** à **17:29**

Bonsoir,

Dans un premier temps, vous devez vous rendre au Commissariat de Police de votre domicile, et signaler l'abandon du domicile conjugal de votre épouse, puis essayez d'obtenir le numéro de la main courante, ce qui pourra vous servir par la suite en cas de problème

Le fait de déposer une main courante, ne vous protège absolument pas contre toutes dettes

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec un Avocat

Bon courage

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés